

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1848.

Budget de la Chambre des Représentants pour l'exercice 1849.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION DE COMPTABILITÉ (¹), PAR M. DE MAN D'ATTENRODE.

MESSIEURS,

C'est à la suite des propositions de MM. les Questeurs que nous venons, d'après l'art. 83 de votre règlement, vous exposer le plan des dépenses nécessaires à l'entretien du palais où siège la Législature, et au service de votre session.

Avant d'examiner les évaluations de ces dépenses, votre commission s'est occupée de la vérification et de l'apurement des comptes de l'exercice 1847.

En voici le résultat :

Le crédit accordé par la Chambre, pour les dépenses de cet exercice, s'élève à la somme de fr. 395,450 »

Cette allocation a été dépensée, savoir :

1^o Pour achat d'ouvrages destinés à la bibliothèque. fr. 3,435 49

2^o Pour fournitures de bureau, ameublement, impressions, etc. 25,334 07

TOTAL. . . fr. 28,769 56

Mais il n'a pas été fait usage en totalité des allocations destinées, savoir :

A REPORTER. fr.	28,769 56	395,450 »
-------------------------	-----------	-----------

(¹) La commission, présidée par M. DELFOSSE, se compose de MM. JACQUES, LESOINNE, BOEDT, DE MAN D'ATTENRODE, VEYDT et ROUSSELLE.

REPORT.	fr.	28,769 56	395,450 »
1 ^o A l'indemnité des Représentants.		38,531 08	
2 ^o Au traitement du commis au greffe		1,200 »	
3 ^o Au traitement du sous-bibliothécaire		166 68	
4 ^o Au traitement des messagers		166 66	
5 ^o A l'impression des documents relatifs aux anciennes assemblées.		4,207 80	
TOTAL.	fr.	44,272 22	
L'excédant des crédits s'élève à	fr.	15,502 66	
De sorte que les dépenses s'élèvent à	fr.	379,947 34	

et que, par suite, il y a eu lieu d'annuler, comme excédant les besoins, et le crédit alloué, une somme de fr. 15,502 66 c^s.

Votre commission, ayant reconnu la régularité des dépenses effectuées pendant l'exercice 1847, par la vérification des pièces justificatives annexées à l'état récapitulatif, a revêtu le compte de son approbation.

Passons maintenant à l'examen des besoins de l'exercice 1849. Votre commission a évalué le crédit nécessaire, pour faire face aux dépenses de cette période, à 441,650 francs. Ce crédit est réparti en dix-sept articles; un tableau ci-annexé indique les services auxquels il est destiné, et les chiffres du Budget proposé pour 1849 comparés à celui de 1848.

Voici, article par article, les propositions que nous avons l'honneur de vous soumettre; la commission les a toutes adoptées à l'unanimité de ses membres présents.

ART. 1^{er}. — *Indemnité des membres de la Chambre.* . . fr. 320,000 »

Cette allocation est destinée à faire face au paiement de l'indemnité de 94 membres, pendant une session éventuelle de huit mois.

ART. 2. — *Traitement du greffier* fr. 5,000 »

Fixé définitivement à ce chiffre au Budget de 1845.

ART. 3. — *Traitement du commis-greffier* fr. 2,500 »

ART. 4. — — *du commis au greffe* 1,800 »

ART. 5. — — *du bibliothécaire* 2,800 »

ART. 6. — — *du sous-bibliothécaire.* 2,000 »

ART. 7. — --- *des sténographes* 22,000 »

ART. 8. — --- *du chef huissier* 1,700 »

ART. 9. — — *du premier huissier de salle.* . . . 1,450 »

ART. 10. — — *du deuxième huissier de salle* . . . 1,400 »

ART. 11. — — *de 9 messagers, dont un expéditionnaire.* fr. 9,000 »

ART. 12. — *Traitement de la concierge.* 1,050 »

ART. 13. — <i>Salaires des gens de peine</i>	2,950 »
ART. 14. — <i>Achat de livres et documents utiles aux travaux de la Législature</i> fr.	5,000 »
ART. 15. — <i>Impression des documents relatifs aux anciennes assemblées législatives du pays</i> fr.	3,000 »

Voici comment le rapport, concernant le Budget de l'exercice 1846, s'exprime à propos de ce crédit :

« Une somme de 5,000 francs a été accordée, depuis plusieurs années, pour recueillir les documents dont il est question. Ces travaux sont terminés. Pour les rendre vraiment utiles, ils devraient pouvoir être publiés; c'est à ce titre que le crédit est demandé. »

La partie de ce crédit, dont il a été fait usage annuellement, a servi depuis plusieurs années à couvrir les dépenses nécessaires pour recueillir ces documents, telles que frais de voyages et de copie; votre commission propose l'allocation de ce crédit réduit de 5,000 à 3,000 francs, afin qu'il en soit usé exclusivement pour leur publication.

ART. 16. — *Papier, plumes, feu, lumière, ameublement, entretien des bâtiments. Impressions, et dépenses imprévues.*

Le crédit alloué les années antérieures pour faire face aux dépenses indiquées par ce libellé est de 60,000 francs.

Malgré son élévation, il a été constamment insuffisant, et cette insuffisance tend à s'accroître d'année en année, sauf cependant pour 1847, où il y a décroissance.

Les sommes imputées sur cet article, pendant les dernières années, se sont élevées comme suit :

1843.	fr.	75,120 04
1844.		85,500 »
1845.		151,240 72
1846.		100,807 70
1847.		85,334 07

Ces accroissements successifs de dépense ont fixé l'attention de la commission.

Ce sont les impressions, qui tendent à prendre une extension incessante, qui en sont la principale cause.

Les frais qui en sont la conséquence se sont élevés à environ 43,000 francs pour l'exercice 1847.

Votre commission croit devoir appeler l'attention des sections centrales sur la nécessité de n'autoriser l'impression des pièces annexées aux rapports, que lorsque l'utilité de leur publication est bien notoire.

Et afin de rendre à vos commissions de comptabilité l'exercice de leur contrôle plus facile et plus efficace, concernant les accroissements de cette nature de dépenses, l'on vous propose de fractionner l'art. 16 en deux. Si cette proposition est agréée par la Chambre, l'art. 16 serait spécialement destiné aux *impressions*, et l'art. 17 nouveau serait chargé de subvenir aux fournitures de

bureau, au chauffage, à l'éclairage, à l'ameublement, à l'entretien des bâtiments, et à quelques menues dépenses.

Votre commission a, en conséquence, adopté les libellés et les chiffres qui suivent :

ART. 16. — *Impressions pour le service de la Chambre* . . fr. 40,000 »

ART. 17. — *Fournitures de bureau, chauffage, éclairage, ameublement, entretien des bâtiments, reliures, menues dépenses* fr. 20,000 »

Telles sont les propositions que la commission de comptabilité soumet à votre approbation, pour couvrir les dépenses de l'exercice 1849.

Elles tendent à réclamer un crédit de 441,650 francs.

Le crédit adopté sera consigné au Budget des Dotations.

Enfin, Messieurs, il a été jugé convenable, pour prévenir les distributions irrégulières et trop multipliées des documents parlementaires, d'arrêter, comme l'année précédente, qu'il n'en serait délivré que sur l'ordre de la questure, et que lorsque les membres de la Chambre en réclameraient de doubles exemplaires, il ne serait fait droit à leur demande qu'après délivrance d'un récépissé.

Nous ne terminerons pas ce rapport sans réclamer du Département de la Justice la publication plus prompte des tables alphabétiques du *Moniteur* et des *Annales parlementaires* : leur absence rend les recherches longues et pénibles.

Le Secrétaire-Rapporteur,

Le Président,

BON DE MAN D'ATTENRODE.

N.-J.-A. DELFOSSE.

ANNEXE.

ÉTAT de l'évaluation des dépenses proposées pour le service de la Chambre des Représentants. (Exercice 1849.)

N° d'ordre.	Nature de la Dépense.	CRÉDITS alloués POUR 1848.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1849.	
			Ordinaires.	Extraordin.
1	Indemnité des Représentants (a)	315,000	320,000	"
2	Traitement du greffier.	5,000	5,000	"
3	Id. du commis-greffier	2,500	2,500	"
4	Id. du commis au greffe	1,800	1,800	"
5	Id. du bibliothécaire.	2,800	2,800	"
6	Id. du commis à la bibliothèque et aux archives	2,000	2,000	"
7	Id. des sténographes	22,000	22,000	"
8	Id. du chef huissier	1,700	1,700	"
9	Id. du 1 ^{er} huissier de salle.	1,450	1,450	"
10	Id. du 2 ^e id.	1,400	1,400	"
11	Id. de 9 messagers, dont un expéditionnaire.	9,000	9,000	"
12	Id. de la concierge	1,050	1,050	"
13	Salaire des gens de peine	2,950	2,950	"
14	Achat de livres et documents utiles aux travaux de la Chambre	5,000	5,000	"
15	Impression des documents relatifs aux anciennes assemblées législatives du pays	5,000	5,000	"
16	Impression pour le service de la Chambre	60,000	40,000	"
17	Fournitures de bureau, chauffage, éclairage, ameublement, entretien des bâtiments, reliures, menues dépenses		20,000	
TOTAUX. fr.		458,650	441,650	"

a) Indemnité calculée pour 94 membres pendant 3 mois de session.